

In Extenso

In Extenso Ile de France Audit

Tél. : 01 69 11 66 66

Fax : 01 69 11 66 40

www.inextenso.fr

www.reussir-au-quotidien.fr

ASSOCIATION UNIV E5T

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

19, rue de Miromesnil

75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

ASSOCIATION UNIV E5T

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

19, rue de Mirosmesnil
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'organe délibérant,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Univ E5T relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entités, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entités et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association nous nous sommes assurés du respect du principe de rattachement des charges et des produits à l'exercice comptable.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Il appartient au conseil d'administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de l'association Univ E5T à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lisses, le 15 septembre 2021

Le Commissaire aux comptes

IN EXTENSO ILE DE FRANCE AUDIT

Jean-Philippe FERY

Signé électroniquement le 15/09/2021 par
Jean-Philippe Fery

In Extenso

Signature électronique

Bilan Actif

		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres créances	10 664		10 664	1 038
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	18 500		18 500	12 578
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (II)	29 163		29 163	13 616
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à V)		29 163		29 163	13 616
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/12/2020	31/12/2019
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	12 952	1 497
	Excédent ou déficit de l'exercice	15 679	11 455
	Total des fonds propres (situation nette)	28 631	12 952
Fonds reportés et dédiés			
Provisions			
DETTES (1)			
TOTAL PASSIF			

Compte de Résultat ^{1/2}

		31/12/2020	31/12/2019
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens Ventes msés, produits fabriqués		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service Prestations de services	1 500	
	dont parrainages		
	Productions stockée Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation Subventions d'exploitation	42 000	24 000
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels Dons		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie Legs et donations		
	Contributions financières	30 000	
	Autres pds de gestion courante		204
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits Autres produits		20 000
	Total des produits d'exploitation	73 500	44 204
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	57 821	32 750
	Aides financières Subvention accordées par l'association		
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires et traitements		
	Charges sociales		
	Dotation aux amortissements et dépréciations		
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges		
	Total des charges d'exploitation	57 821	32 750
RESULTAT D'EXPLOITATION		15 679	11 455

Compte de Résultat ^{2/2}

		31/12/2020	31/12/2019
RESULTAT D'EXPLOITATION		15 679	11 455
PRODUITS FINANCIER	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIERE	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT avant impôts		15 679	11 455
PRODUITS EXCEPTIONNEL	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
CHARGES EXCEPTIONNELLE	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels			
CHARGES EXCEPTIONNELLE	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		73 500	44 204
TOTAL DES CHARGES		57 821	32 750
EXCEDENT ou DEFICIT		15 679	11 455
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Règles et Méthodes Comptables

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 29 163 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 73 500 euros et un total charges de 57 821 euros, dégageant ainsi un résultat de 15 679 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges et produits constatés d'avance

Néant

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES :

Les contributions volontaires dont bénéficie le fonds de dotation n'ayant pas un caractère significatif, leur valorisation n'a pas été considérée comme nécessaire pour l'exercice 2020.

Créances et Dettes

		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	10 664	10 664	
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES	10 664	10 664	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	158	158		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	375	375		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	532	532		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2019	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2020
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves					
Autres réserves					
Report à nouveau	1 497	11 455			12 952
Excédent ou déficit de l'exercice	11 455	(11 455)	15 679		15 679
Situation nette	12 952		15 679		28 631
Droits des propriétaires					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	12 952		15 679		28 631

Association UnivE5T
Association déclarée par application de la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du
16 Aout 1901

Procès-verbal du 27 Septembre 2021

Le 27 septembre 2021 à 11 H, les fondateurs de l'association Association UnivE5T. se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire.

Étaient présentes les personnes suivantes :

Madame Myriam Maestroni Présidente
Monsieur Éric Mestrallet
Madame Daiana Boismoreau
Monsieur Franck Bruneau
Monsieur Denis Bonin
Remy Guillaume (Inextenso)

Madame Myriam Maestroni est nommée président de séance ;
Monsieur Denis Bonin est nommé secrétaire de séance.

Le président rappelle l'ordre de jour :

- 1) Rapport de Gestion de la Présidente de l'Association
- 2) Approbation du PV de l'AG du 4 juin 2021
- 3) Approbation des Comptes 2020 et rapports du Commissaire aux comptes
- 4) Adoption du Budget 2021
- 5) Informations et Questions diverses

Madame la Présidente rappelle que les Membres de l'Association ont reçu avec leur convocation les documents suivants :

- le PV de l'Assemblée du 4 juin 2021
- le rapport de gestion ;
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31.12.2020 ;
- le rapport des Commissaires aux comptes.

Celle-ci ayant vérifié la présence ou la représentation des membres décide d'ouvrir la séance en Visio conférence.

Madame la Présidente donne ensuite lecture du Rapport de Gestion
Enfin, Madame la Présidente déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

1) Approbation des Comptes 2020 et rapport du Commissaire aux comptes

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidence sur l'activité de l'Association au cours de l'exercice s'étendant du 01.01.2020 au 31.12.2020 et le rapport du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée approuve les comptes dudit exercice comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, L'Assemblée donne à la Présidente quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2) Affectation des résultats

L'Assemblée constate que les comptes de l'exercice 2020 font ressortir un bénéfice comptable de 15 679 euros.

L'Assemblée, approuvant la proposition de sa Présidente décide que le bénéfice de l'exercice 2020 soit 15 679 euros sera affecté au poste Autres Réserves de 12 952 et qui s'élèvera donc à 28 631 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3) Adoption du Budget 2021

Un budget pour l'année 2021 est présenté à l'Assemblée. Il comprend pour E5T :

- Organisation de la neuvième Université de La Rochelle les 26 et 27 août 2020 avec une avant-première le 25 août avec Atlantech venant renforcer des synergies bien établit.
- Il est rappelé que l'Association a pour vocation d'organiser des évènements quel qu'en soit le lieu.

Il est prévu des produits pour un montant de 60 000 € et des charges pour 58 000 € et donc un résultat à l'équilibre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

4) Informations et questions diverses

L'Assemblée donne tous pouvoirs au trésorier Denis Bonin pour effectuer toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Après un temps de discussion et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12h30.

Signatures

[noms et qualités des personnes au sein de l'association]

Myriam Maestroni, Présidente



Association UnivE5T
Association déclarée par application de la loi du 1^{er} Juillet 1901 et du
décret du 16 août 1901

Assemblée du 27 Septembre 2021

Rapport de gestion sur les opérations
De l'exercice clos le 31/12/2020

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre association durant l'exercice clos le 31/12/2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ORDRE DU JOUR

- 1) Rapport de Gestion de la Présidente du Conseil d'Administration
- 2) Approbation du PV de l'AG du 4 Juin 2021
- 3) Approbation des Comptes 2020 et rapports du Commissaire aux comptes
- 4) Adoption du Budget 2021
- 5) Informations et Questions diverses

ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION

L'année 2020 a été la véritable première année d'exercice pour UnivE5T.

Notre association qui bénéficie en priorité de concours publics et de subventions d'exploitation avait pour mission de reprendre l'organisation de l'Université d'été de La Rochelle. Elle a maintenant vocation à porter tous les événements quel qu'en soit le lieu.

L'Université 2020 a été repoussée au 21-22 octobre : Université d'Été La Rochelle sur le thème « Nouveaux souffles, nouveaux horizons pour la construction d'un monde post carbone »

Elle a réuni 1000 participants et une centaine d'intervenants pendant les 2 jours, précédé comme d'habitude d'une Avant-première à La Rochelle, au cœur de la démarche zéro carbone dans les territoires

Ces succès ont permis l'arrivée de nouveaux partenaires au sein de l'Association.

Au cours de cet exercice social, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 nous avons réalisé une collecte brute de 42 000 euros pour les concours publics et 30 000 euros pour la Fondation E5T, soit un total de 73 500 euros contre 44 204 euros en 2019

Le total de nos produits d'exploitation 2020 s'élève à 73 500 euros

Nos charges d'exploitation 2020 se sont élevées à 57 821 € euros contre 32 750 euros pour 2019.

Compte tenu de la structure de notre activité en 2020, les postes de charges les plus importants ont été les suivantes :

1. Les coûts de Publicité publications pour 13 029 euros
2. Les coûts d'Organisation des événements 24 140 euros

En conséquence, notre résultat net 2020 se traduit par un bénéfice de 15 679 euros contre 11 455 euros en 2019

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'année 2020 a montré que l'Association UnivE5T peut assurer en 2021 la poursuite de l'Université de La Rochelle dont ce sera le 10^{ème} anniversaire

- Organisation de la neuvième Université de La Rochelle les 25 et 26 août 2020 avec une avant-première le 24 août avec Atlantech venant renforcer des synergies bien établies.

Nous vous présentons un budget prévisionnel UnivE5T pour 2021 dont les caractéristiques principales sont :

- Des produits d'exploitation pour 60 000 euros au minimum
- Des charges d'exploitation pour 58 000 euros au maximum
- Un résultat d'exploitation à l'équilibre

La recherche de fonds pour 2020 a été lancée dès le début de l'année 2020.

PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020.

Bilan :

A l'actif :

- Les disponibilités nettes sont de 18 500 euros.

Au passif :

- Les dettes fournisseurs ressortent à 532 euros.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à 73 500 euros.

Les charges d'exploitation s'établissent à 57 821 euros.

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le 31/12/2020 fait ressortir un bénéfice de 15 679 euros.

Après lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2020 nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au poste Autres réserves qui s'élève à 12 952 euros et qui s'établira après cette affectation à 28 631 euros

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre présidente, pour l'exercice écoulé.

La présidente, Myriam Maestroni



In Extenso

In Extenso Ile de France Audit

Tél. : 01 69 11 66 66

Fax : 01 69 11 66 40

www.inextenso.fr

www.reussir-au-quotidien.fr

ASSOCIATION UNIV E5T

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

19, rue de Miromesnil

75008 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2020

ASSOCIATION UNIV E5T

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

19, rue de Mirosmesnil
75008 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'organe délibérant,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Lisses, le 15 septembre 2021

Le Commissaire aux comptes

IN EXTENSO ILE DE FRANCE AUDIT

Jean-Philippe FERY